VILLE DE MONTBARD
B.P. 90
21506 MONTBARD CEDEX

DECISION DU MAIRE N° 2026/94

Objet : **Marché de travaux «Réhabilitation d'un bâtiment suite à incendie des serres municipales – lot 1» - Marché n° 2026/10/01: Modification N°1**

Vu les articles L.2122-21 à L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération 2026.52 du Conseil Municipal en date du 02 avril 2026 confiant au Maire les délégations prévues à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment celle de prendre toute décision permettant « la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque ces crédits sont inscrits au budget » ;

Vu les articles R 2194-8 et R2194-9 du Code de la Commande Publique ;

Considérant que des travaux supplémentaires rendu nécessaire à la poursuite du chantier;

Considérant que cette modification s'élève à 1 788€ HT, soit une augmentation de 2.49% ;

Le Maire de Montbard,

DECIDE

Article unique : de signer la modification n°1 du lot 1 du marché de travaux « réhabilitation d'un bâtiment suite à incendie des serres municipales».

Signé électroniquement par : Laurence PORTE
Date de signature : 07/10/2026
Qualité : Maire